ARTOIS IMMO

Barème d'honoraire MAXIMUM de négociation du 05 NOVEMBRE 2024

Pour les biens dont le prix de vente est inférieur à 141 500 €, les honoraires de négociations sont de 9 900 € TTC.

Pour les biens dont le prix de vente est supérieur à 141 500 €, les honoraires négociations sont de 7%.

Transaction de fonds de commerce, locaux, murs commerciaux ou professionnels : 7% du prix de vente avec un minimum de 9 900 € TTC

Commercialisation programme neuf : 7% du prix de vente avec un minimum de 9 900 € TTC

Les honoraires de négociation sont exclusivement à la charge du vendeur.
Ces honoraires s'entendent TVA comprise au taux de 20%

Société HAUTS DE FRANCE IMMOBILIER, SARL au capital de 1000 € - Siège social : 138 bis rue Arthur LAMENDIN 62980 VERMELLES - RCS ARRAS n° 918 518 473 - Carte professionnelle Transactions sur immeubles et fonds de commerce n° CPI 6202 2022 0000 00005 délivrée par la CCI de L'Artois.